

COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à 18h05, le quorum (>15) étant atteint.

1-1 Adoption du compte rendu de la séance du 11 juin 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[délibération n° 1 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-2 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour :

- les points suivants sont ajoutés :
 - Admission en non-valeur
 - Avenant convention Cholet Basket
 - Convention distributeur essuie main
 - Convention ERASMUS +
 - Convention skills smart

- les points suivants sont supprimés :
 - Liste des manuels scolaires

[délibération n° 2 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3 Affaires pédagogiques

1-3-1 Répartition pédagogique, point sur le TRM

Monsieur Munch, proviseur adjoint de la SEP présente le TRM pour l'enseignement professionnel : Pas de modification par rapport au TRM présenté au CA de février, à part les heures de chef d'œuvre, d'AP et de consolidation, soit une quarantaine d'heures réparties sur les disciplines où les enseignants ont souhaité s'y investir. Il y a encore une incertitude sur un enseignant non nommé à cette date d'où un reliquat de 4 heures qui pourra être transformé si besoin en HSE pour rémunérer des interventions ponctuelles.

Concernant la suppression du poste en construction, l'enseignant a bénéficié d'une carte scolaire et a retrouvé un poste sur le lycée suite à la mutation d'un autre collègue.

Madame Legardinier, proviseure adjointe du LEGT, présente le TRM pour l'enseignement général. Le TRM présente encore des inconnues car les inscriptions en classe de seconde ne sont pas terminées à ce jour et de possibles nouveaux élèves en classe de première et terminale peuvent encore s'inscrire et modifier les groupes de spécialités. Quelques heures sont encore disponibles et seraient destinées à des heures d'AP en classes de terminale pour les professeurs principaux.

Le nombre d'heures supplémentaires HSA semblent être importants mais une grande partie correspond à des pondérations et ne permettent donc pas la création de postes.

L'établissement a fait une demande de dotation supplémentaire pour les BTS ET et les groupes de mathématiques expertes non financés à ce jour.

[délibération n° 3 – 18 POUR/ 18 – 5 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3-2 Règlement intérieur

Plusieurs commissions ont travaillé avant le confinement sur différents points du règlement intérieur et des modifications ont été proposées. Ces modifications ont été présentées en commission permanente. Monsieur le Président revient tout de même sur un point important : la modification des horaires qui sera mise en place uniquement sur le site Renaudeau. Monsieur Bal, représentant enseignant, regrette cette disparité alors que la communauté éducative travaille vers une entité unique. Monsieur le Président explique la difficulté de mettre en place dès la rentrée prochaine ces nouveaux horaires sur le site de la mode en raison des horaires de transports d'un public venant plutôt de loin et du restaurant scolaire qui accueille dès 12h30 des étudiants des établissements voisins. Monsieur le Président précise qu'il serait, pour sa part, plus favorable à deux entités distinctes notamment en terme de DHG.

Mme Legardinier, proviseure adjointe, rappelle que ces nouveaux horaires sont mis en place dans l'intérêt des élèves et permettront une pause méridienne plus longue. La disparité des horaires sur les deux sites sera évidemment un point de vigilance dans la construction des emplois du temps. Avant le vote, Monsieur Duret, représentant enseignant, demande quelques précisions sur la modification concernant la vidéosurveillance dans le lycée pour s'assurer de la conformité avec la chartre élaborée les années précédentes.

[délibération n° 4 – 18 POUR/ 18 – 5 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3-3 Autorisation de recrutement des AED

Le recrutement des AED s'effectue comme chaque année fin juin, début juillet. La dotation est équivalente à l'année précédente soit 7,42 équivalent temps plein pour la SEP et 9,92 équivalent temps plein pour le LEGT.

[délibération n° 5 – 18 POUR/ 18 – 5 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3-4 Permanences d'été 2020

Les permanences d'été sont assurées par l'équipe de direction jusqu'au 17 juillet et à partir du 17 août. Entre ces deux dates, la société AGOGE assure le gardiennage.

[délibération n° 6 – 18 POUR/ 18 – 5 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4 Affaires financières

1-4-1 Adhésion au groupement d'achat viande

Monsieur Deschamps, gestionnaire, présente au CA le principe d'un groupement d'achat et précise que l'établissement participe à l'ensemble des groupements d'achat disponibles. Un vote est nécessaire chaque année car les groupements d'achat diffèrent d'une année sur l'autre. Le groupement d'achat viande est géré par le lycée Chevrollier d'Angers.

[délibération n° 7 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-2 Personne représentant le lycée aux groupements d'achats

Lors des commissions des groupements d'achat, le lycée doit être représenté. Monsieur Deschamps propose que le gestionnaire soit le représentant titulaire avec les suppléants suivants : pour les groupements d'achat alimentaire les chefs cuisiniers, pour le groupement d'achat papier, Mme Martin et pour le groupement d'achat des contrôles obligatoires, le fondé de pouvoir.

[délibération n° 8 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-3 Avenant à la convention avec la Région relative à l'acquisition des « manuels scolaires »

Un premier avenant avait été voté au précédent CA suite à l'octroi par la Région de fonds supplémentaires pour les manuels scolaires mais avec une date butoir au 31 janvier 2021. Ce nouvel avenant permet une prolongation jusqu'au 30 septembre 2021.

[délibération n° 9 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-4 Liste des manuels scolaires

Report en septembre

1-4-5 Tarifs caisse à outils

Les élèves inscrits dans les formations professionnelles doivent s'équiper en outillage. Le lycée leur propose une caisse à outil financée en partie par la région. Le reste étant à la charge des familles. Autrefois, 80% du prix de la caisse était financée par la région pour les bac pro et 50 % pour les BTS, aujourd'hui le lycée reçoit une enveloppe qui ne correspond plus à ces pourcentages, le lycée a cependant choisi d'appliquer ces mêmes taux afin de figer les tarifs demandés aux familles quitte à prendre une partie de la dépense à sa charge selon la gestion du stock. Monsieur Blanchard, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, insiste sur le fait qu'un travail conséquent est fait pour la constitution de ces caisses à outils afin de limiter les surcoûts. Monsieur Bal, représentant enseignant, regrette le changement de mode de financement de la région, entraînant la baisse du contenu de la caisse à outil pour maintenir la qualité. Monsieur Deschamps précise que, selon les formations, les tarifs des caisses à outils vont augmenter de 1€ à 5€.

[délibération n° 11 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-6 Avenant convention avec le CROUS / Restauration La Mode

Afin de compenser la différence entre le prix d'un repas du lycée et celui du CROUS, celui-ci verse à l'établissement une somme annuelle en fonction du nombre de repas servis. L'objet de l'avenant est relatif au montant versé pour l'année 2020 à savoir 27 166 € (en deux versements de 13 583 €).

[délibération n° 12 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-7 Sorties d'inventaire : déstockage objets fabriqués section bois

Les élèves de la section bois fabriquent des objets dans le cadre de leur formation. Ces objets sont ensuite mis en vente. Le lycée souhaite se débarrasser d'un stock d'objets bois qui a été plusieurs fois manipulé pour être exposé à la vente et qui commence à être abîmé. Le lycée se laisse jusqu'au 15 décembre 2020 pour les vendre à prix cassé : -50% jusqu'au 30 octobre puis de nouveau -50%, ensuite ils seront mis au rebus après avoir récupéré la visserie.

[délibération n° 13 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-8 Sorties, voyages, projets

● Bilan de voyages SKI fév. 2020

M. Deschamps présente le bilan du voyage à PLA D'ADET organisé du 09 au 15 février 2020 pour les élèves de 1ères EPS et Tales COMPL :

- 55 élèves et 7 accompagnateurs.
- Coût du voyage : 22 218,84 €
- Crédits Autonomie région : 2 968,84 €
- Coût définitif demandé aux familles 350 €. (Montant demandé à la famille initialement : 350 €)

Le Conseil d'Administration valide le budget exécuté et le coût définitif de 350 € demandé aux familles.

[délibération n° 14 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

● Projet voyage USA

Ce voyage est proposé aux élèves de 1ères EURO ANGLAIS en octobre 2021 (26 élèves et 3 accompagnateurs)

- Coût total : 44 200 €
- Actions élèves (tombola) : 2 000. €
- Crédits autonomie région : 2 800 €
- Budget établissement : 3 000 €
- Participation famille demandée : 1 400 €.

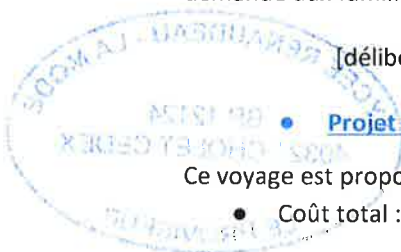
Le Conseil d'Administration approuve le principe du voyage, le budget prévisionnel et le tarif de 1 400 € demandé aux familles.

[délibération n° 15 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

● Projet voyage Normandie

Ce voyage est proposé aux élèves de BTS1 MMV en novembre 2020 (45 élèves et 3 accompagnateurs)

- Coût total : 3 046,60 €



- Taxe d'apprentissage voyage : 623,30 €
- Crédits région autonomie : 623,30 €
- Participation famille demandée : 40 €.

Le Conseil d'Administration approuve le principe du voyage, le budget prévisionnel et le tarif de 40 € demandé aux familles.

[délibération n° 16 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-9 Admission en non-valeur

M. Deschamps propose d'admettre en non valeur plusieurs créances allant de 0,10€ à 178,50€ pour une valeur totale de 419,60€ en raison de leurs faibles coûts par rapport au coût d'une procédure de recouvrement.

[délibération n° 17 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-10 Avenant convention Cholet basket

Chaque année, le lycée Renaudeau accueille des élèves qui suivent une formation à Cholet Basket. L'établissement et Cholet Basket sont donc amenés à signer une convention pour préciser les besoins spécifiques des joueurs au sein de l'établissement.

[délibération n° 18 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-11 Convention distributeur essuie main

Cette convention permet la mise à disposition de distributeurs d'essuies mains pour une durée de 2 ans.

[délibération n° 19 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-12 Convention ERASMUS +

Le lycée souhaite signer une nouvelle convention Erasmus+ permettant une aide financière de 7370€ aux étudiants de la mode qui désirent partir à l'étranger dans le cadre de la mobilité Erasmus.

[délibération n° 20 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-13 Convention Skills Smart

Le campus des métiers de Rhône-Alpes propose au lycée de la mode de tester un MOOC (formation en ligne) avec des élèves du lycée suivant un BTS en maroquinerie.

Les enseignants représentant au CA s'interrogent sur l'intérêt d'une telle convention et des conséquences sur la charge de travail des collègues enseignant dans cette formation.

Monsieur Munch précise que les deux enseignantes concernées ont donné une réponse favorable à cette demande et qu'un tel partenariat entre le lycée et le campus est une opportunité pour se maintenir à la pointe de l'innovation.

Les membres du CA autorisent la signature d'une telle convention pour ne pas empêcher le projet mais demandent une vigilance quant aux termes définitifs de la convention.

[délibération n° 21 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5 QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été déposée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20h05.

Le Secrétaire de séance
Mme MOAN Laurence

Le Président de séance
Hervé DOUAGHIN

